

REUNION DU 28 MARS 2017

propriétaires pouvant demander une provision à leurs locataires pour les charges.

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUTS, Conseiller Général, Maire.

Séance levée à 22h 30mn.

Présents : Luc NOLET. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Damien GAUTHIER. François TURCIN. Danièle BROUIN. Denis LOROT. Lénia HOUEL. Xavier RATTE. (conseillers municipaux).

Absent excusé : Olivier SAVARY (pouvoir Damien GAUTHIER).

Secrétaire de séance : Luc NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation de Xavier DUCHET concernant le FARU.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2016.

Compte de gestion du percepteur – ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2017

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 730 636€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 1 030 000€.

Ce budget a été établi sans avoir connaissance des bases, ni des dotations.

G.ARNOUTS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 15 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes seront modifiés compte tenu du passage en TPU de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier de cette année de part sa fusion avec la communauté Entre Cure et Yonne.

Taxe d'habitation : 9.72% (au lieu de 17.83%)

Foncier bâti : 15% et Foncier non bâti : 25.59% (inchangés)

Cotisation Foncière des Entreprises : 0 (remplacé par la TPU perçue par la 3CVT)

Le produit des 4 taxes sera donc inférieur à celui de 2016 et une dotation de compensation d'un montant de 120 929€ nous sera reversée. Dotation dont le montant ne variera pas dans les années à venir.

Questions diverses

- L'Hôtel des Voyageurs est en vente et le propriétaire demande ce que pourrait faire la commune. Il est proposé que la commission des bâtiments puisse visiter les locaux.
- Xavier DUCHET s'interroge quant à la facturation de l'eau aux propriétaires et non aux locataires. Ce service est géré en régie par le SIVU du Moulin des Fées. Les élus ont opté pour ce mode de fonctionnement, les